



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 28 octobre 2022

Sécheresse 2022 : dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

La sécheresse sévère qui a affecté le département du Jura sur l'année 2022, et en particulier au cours de l'été, a perturbé de façon importante l'activité agricole, principalement en ce qui concerne la production des prairies.

Au vu de ce constat, afin de venir en aide aux agriculteurs concernés, il a été décidé de mettre en place une procédure de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) dans tout le département. Cette baisse forfaitaire, réalisée sous la forme d'un dégrèvement d'office, a été mis en place par les services des finances publiques du Jura et ne nécessite aucune démarche particulière de la part des exploitants agricoles concernés.

Ainsi, les propriétaires de terres agricoles classifiées comme « prairies » dans les relevés cadastraux bénéficieront d'un dégrèvement automatique de la TFNB selon les taux ci-dessous, retenus après une expertise harmonisée au niveau régional :

Zone fourragère	Dégrèvement sur prairies	Communes
Plaine, Bresse et vignoble	25,00 %	251
Plateaux inférieurs, Combe d'Ain, Petite Montagne, Plateaux supérieurs et montagne	40,00 %	243

Conformément à l'article L.411-24 du code rural et de la pêche maritime, le bailleur bénéficiant de ce dégrèvement doit obligatoirement en faire bénéficier le fermier en le déduisant du montant du fermage. Les propriétaires ayant reçu leur avis d'imposition TFNB à payer avant le 15 octobre 2022, et qui ne tient pas compte de ce dégrèvement, bénéficieront prochainement d'une restitution qui leur sera notifiée par courrier.

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la direction départementale des finances publiques ou la direction départementale des territoires :

DDFiP du Jura - Pôle gestion fiscale

8, avenue Thurel BP640
39021 LONS LE SAUNIER Cedex
Tél. : 03.84.35.15.00

ddfip39.gestionfiscale@dgifp.finances.gouv.fr

DDT du Jura - Service économie agricole

4 rue du curé Marion
39015 LONS LE SAUNIER
Tél. : 03.84.86.80.00

ddt-sea@jura.gouv.fr

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX